



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICAL

### **Refus massifs des demandes de temps partiel sur autorisation : une attaque contre les droits des professeur·e·s des écoles !**

Les organisations syndicales FSU-SNUIPP 14, SGEN-CFDT 14, SUD éducation Calvados, SE UNSA 14, CGT EDUC'ACTION 14 dénoncent fermement la vague de refus opposée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Calvados aux demandes de temps partiel sur autorisation formulées par les professeur·e·s des écoles.

Alors que le temps partiel constitue un droit fondamental permettant aux enseignant·e·s d'aménager leur carrière en conciliant vie professionnelle et personnelle, ces refus massifs traduisent un mépris inacceptable pour les besoins et les situations individuelles des collègues.

Ces décisions brutales, prises sans concertation ni prise en compte des motifs avancés par les demandeur·euses auront des conséquences désastreuses :

- Une détérioration des conditions de travail des personnels concerné·e·s, qui devront assumer une charge de travail accrue sans possibilité d'adaptation,
- Une augmentation des risques de burn-out et d'épuisement professionnel, mettant en péril la santé des enseignant·e·s,
- Une remise en cause de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, affectant particulièrement les collègues ayant des contraintes familiales ou personnelles spécifiques,

- Un impact négatif sur l'attractivité du métier d'enseignant·e, au moment où l'Éducation nationale peine déjà à recruter et à pérenniser ses personnels.

La DSDEN ignore la réalité du travail des enseignant·es, qui travaillent souvent plus de 43 heures par semaine, selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), soit bien au-delà des 35 heures réglementaires. Refuser le temps partiel revient à nier cette surcharge de travail et à nuire à la santé des enseignant·es dont vous êtes responsable.

Les entretiens pour motiver les refus ont révélé que la DSDEN invoque un trop grand nombre de demandes, ce qui souligne le lien entre sa politique restrictive et l'explosion des demandes de temps partiel thérapeutiques ces dernières années. En refusant aux enseignant·e·s la possibilité d'aménager leur temps de travail, l'administration contribue fortement à la dégradation de leur santé, à l'augmentation des arrêts prolongés et des dispositifs médicaux compensatoires ainsi qu'à une augmentation des démissions.

Il est urgent de revoir en profondeur la politique de recrutement dans l'Éducation nationale. Plutôt que d'épuiser les enseignant·e·s en poste en leur refusant des aménagements essentiels, il est nécessaire de rendre le métier attractif en revalorisant les salaires et en améliorant les conditions de travail des personnels. La crise du recrutement ne pourra être résolue que par une reconnaissance réelle du travail des professeur·e·s des écoles et par une politique massive de recrutement.

En restreignant drastiquement l'accès au temps partiel et à la disponibilité, la DSDEN démontre sa vision rigide du travail enseignant, ignorant les réalités du terrain et les besoins des professeur·es des écoles. Cette politique arbitraire est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient dans un contexte de surcharge de travail et de crise du recrutement, où le bien-être des enseignant·es devrait être une priorité.

Nous demandons :

- L'acceptation de toutes les demandes de temps partiels sur autorisation, quelles qu'en soient les raisons ;

- A minima, la révision de l'ensemble des refus afin qu'un réel examen des situations individuelles soit effectué avec bienveillance et équité,
- Une plus grande transparence dans les critères d'attribution du temps partiel, afin d'éviter des décisions opaques et injustifiées,
- L'ouverture de discussions entre les organisations syndicales et la DSDEN pour garantir le respect des droits des enseignant·e·s et un dialogue véritablement constructif.
- Qu'une visite médicale de prévention soit systématiquement proposée aux personnels demandeurs, qui rappelons-le, choisissent d'amputer leurs salaires pour aller mieux au travail. Ce qui est bien évidemment contraire aux mesures de prévention du code du travail qui stipule qu'il faut adapter le travail aux personnes et non l'inverse.

Nous appelons l'ensemble des collègues touché·e·s par ces décisions impactant leur santé à se rapprocher de nos organisations syndicales afin d'organiser une réponse collective et d'envisager toutes les actions nécessaires pour faire entendre leur voix. Nous encourageons également les collègues à formuler des recours gracieux auprès de l'administration et à saisir la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) afin de défendre leurs droits et obtenir une révision des refus injustifiés.

Enfin nous alertons l'ensemble de la profession et des usager·e·s sur les risques encourus par le maintien de cette politique délétère : pousser les enseignant·e·s à bout, continuer à tirer autant sur la corde ne pourra que conduire à une augmentation massive des maladies professionnelles, des arrêts de travail et des démissions. Or dans un contexte permanent de pénurie de moyens de remplacements, ces absences provoqueront une surcharge de travail pour les équipes contraintes d'accueillir les élèves des enseignant·e·s arrêté·e·s et donc une dégradation supplémentaire des conditions de travail d'une part, et des conditions d'apprentissages d'autre part.

Les organisations syndicales restent mobilisées et ne laisseront pas ces atteintes aux droits des professeur·e·s des écoles passer inaperçues.